



## **Dépenses prises en charge par l'IRePh**

### **1/ Colloques, journées d'études et séminaires s'inscrivant dans les axes de recherche du laboratoire**

- a) En priorité sur le site de Nanterre
- b) Sur d'autres sites (sous réserve de l'implication d'un titulaire dans l'organisation)

### **2/ Missions individuelles (participations à des séminaires et manifestations scientifiques, déplacements dans le cadre d'un travail de recherche)**

- A) des membres titulaires
  - Plafond annuel de 400€ par membre, dont l'usage n'est pas soumis à l'approbation du conseil.
  - En cas de dépassement de ce montant, le conseil sera sollicité
- B) des doctorants (200€ en complément des financements donnés par l'E.D.)

### **3/ Aides à publication (à déterminer au second semestre de l'année civile, en cas de reliquat de budget).**